



Doc. 16464
21 septembre 2026

Nécessité d'un accompagnement systémique des soldats ukrainiens en situation de handicap à la suite des hostilités

Amendement¹ n° 6

déposé par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Dans le projet de résolution, paragraphe 11.4, dernière phrase, après les mots «Ces données devraient être», insérer les mots suivants:

«ventilées par sexe et».

Note explicative

Il serait important de mettre en avant les besoins et les expériences des anciennes combattantes et de veiller à ce que ces besoins et expériences soient pris en compte dans la mise en oeuvre des politiques publiques et dans l'élaboration de nouvelles politiques.

1. 2026 - Quatrième partie de session

